

nombre d'entre eux ont fait de généreuses offrandes qu'ils ont payées fidèlement, et que les Vénérables Curés de N.-D. de Lévis et de Saint-Henri, non contents de sacrifier une partie de leurs paroisses respectives pour la formation de Pintendre, ont voulu seconder les désirs de leur Archevêque, en faisant voter par leurs fabriques un montant de trois mille piastres, dont deux mille par Saint-Henri et mille par N.-D. de Lévis. C'est ainsi que Monseigneur l'Archevêque a pu conduire à bonne fin cette construction d'église entreprise pour la gloire de Dieu et l'avantage des fidèles de Pintendre, qui depuis trente ans demandaient l'érection de ce nouveau centre religieux.

SAINT-LOUIS DE PINTENDRE

Le 18 février de la présente année, la majorité des franc-tenanciers, résidants des parties assignées pour la formation de cette nouvelle paroisse, ont présenté à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque une requête demandant l'érection de leur territoire en paroisse distincte de N.-D. de Lévis, de Saint-Joseph de Lévis et de Saint-Henri.

C'est M. l'abbé Ant. Gauvreau, curé de Saint-Roch de Québec, qui a été chargé de tenir l'assemblée pour vérifier les allégations de cette requête. Elle a eu lieu, le 22 mars, à la nouvelle église de Pintendre.

Sur le rapport favorable du délégué ecclésiastique, Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque a émané son décret en date du 27 mars dernier, par lequel il érige canoniquement la nouvelle paroisse sous l'invocation de Saint-Louis de Gonzague, avec le nom de Pintendre pour toutes fins civiles.

Les intéressés vont s'adresser de suite aux commissaires pour faire reconnaître civilement l'existence de leur paroisse et jouir des avantages qui découleront de cette reconnaissance par l'autorité civile.

Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis
la fondation de cette Institution

1884-85

(Suite)

William Hennessey, Halifax
Honorat Hudon, Québec